

**Délibération n°09**

L'AN deux mille dix-huit, le 11 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 5 septembre 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
61

Nombre de votants :  
61

Date de convocation :  
5 septembre 2018

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
19 septembre 2018

**Objet :**

**Conventions avec les Offices du  
Tourisme associatifs du  
territoire Riom Limagne, Chatel  
Guyon, Volvic : prorogation**

**PRESENTS :**

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAUT, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
M Laurent PALASSE, M Philippe SCHAAL, Mme Marie-Andrée BERKES, Mme Sylvie MOIGNOUX **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Christian ARVEUF, conseiller communautaire unique de LUSSAT, remplacé par M Laurent PALASSE, conseiller communautaire suppléant
- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir à* M François CHEVILLE
- M Philippe COULON, conseiller communautaire unique de ST-OURS LES ROCHES, remplacé par Mme Marie-Andrée BERKES, conseiller communautaire suppléant
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, *a donné pouvoir à* Mme Françoise LAFOND
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à* Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir à* M Jacquie DIOGON
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir à* M Pierre CERLES
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir à* Mme Catherine VILLER-MICHON
- Mme Michèle SCHOTTEY, *a donné pouvoir à* Mme Nicole PICHARD

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND**

**Rapport n°09 – Conventions avec les Offices du Tourisme associatifs du territoire Riom Limagne, Chatel Guyon, Volvic : prorogation**

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en Communauté d'Agglomération,  
Vu la délibération n°20180206.07 du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans du 6 février 2018 approuvant la création du nouvel Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal (OTTI),  
Vu la délibération n°20180605.06 du 5 juin 2018 du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans validant les avenants de prorogation pour les Offices de Tourisme de Riom Limagne, Châtel-Guyon et Riom, afin de permettre l'exercice de leurs fonctions avant transfert au nouvel OTTI Terra Volcana,  
Vu la délibération n°20180703.38 du 3 juillet 2018 du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans et relative aux missions confiées à l'Office du Tourisme de Volvic pour l'animation du site touristique du Goulet,  
Vu les avenants modifiant les conventions d'objectifs conclues respectivement avec les Offices de Tourisme de Riom Limagne, Châtel-Guyon et Volvic et prorogeant au 31 octobre leur durée respective,

Considérant que le calendrier d'installation administratif de l'OTTI Terra Volcana a été modifié du fait de l'inscription en cours au Greffe du Tribunal d'une part, et de la nomination en cours du Comptable Public imposant la modification des statuts d'autre part,

Considérant que le transfert des trois Offices de Tourisme existants au nouvel OTTI Terra Volcana, est susceptible d'intervenir après le 31 octobre 2018,

Considérant les trois projets d'avenants n°5 et/ou n°6 aux trois conventions d'objectifs conclues respectivement avec l'Office de Tourisme de Volvic, de Châtel-Guyon et de Riom Limagne qui en prorogent jusqu'au 31 décembre les effets,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve les termes des avenants n°5 de Châtel-Guyon, n°5 de Riom Limagne et n°6 de Volvic, qui prorogent les conventions d'objectifs au 31 décembre, avec le transfert au plus tard à la date du 31 décembre des Offices de Tourisme associatifs au nouvel Office de Tourisme Terra Volcana (OTTI),**
- **autorise le Président ou son représentant à les signer, ainsi que tous documents permettant leur mise en œuvre.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 12 septembre 2018***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***

